

VEGA INVESTMENT MANAGERS



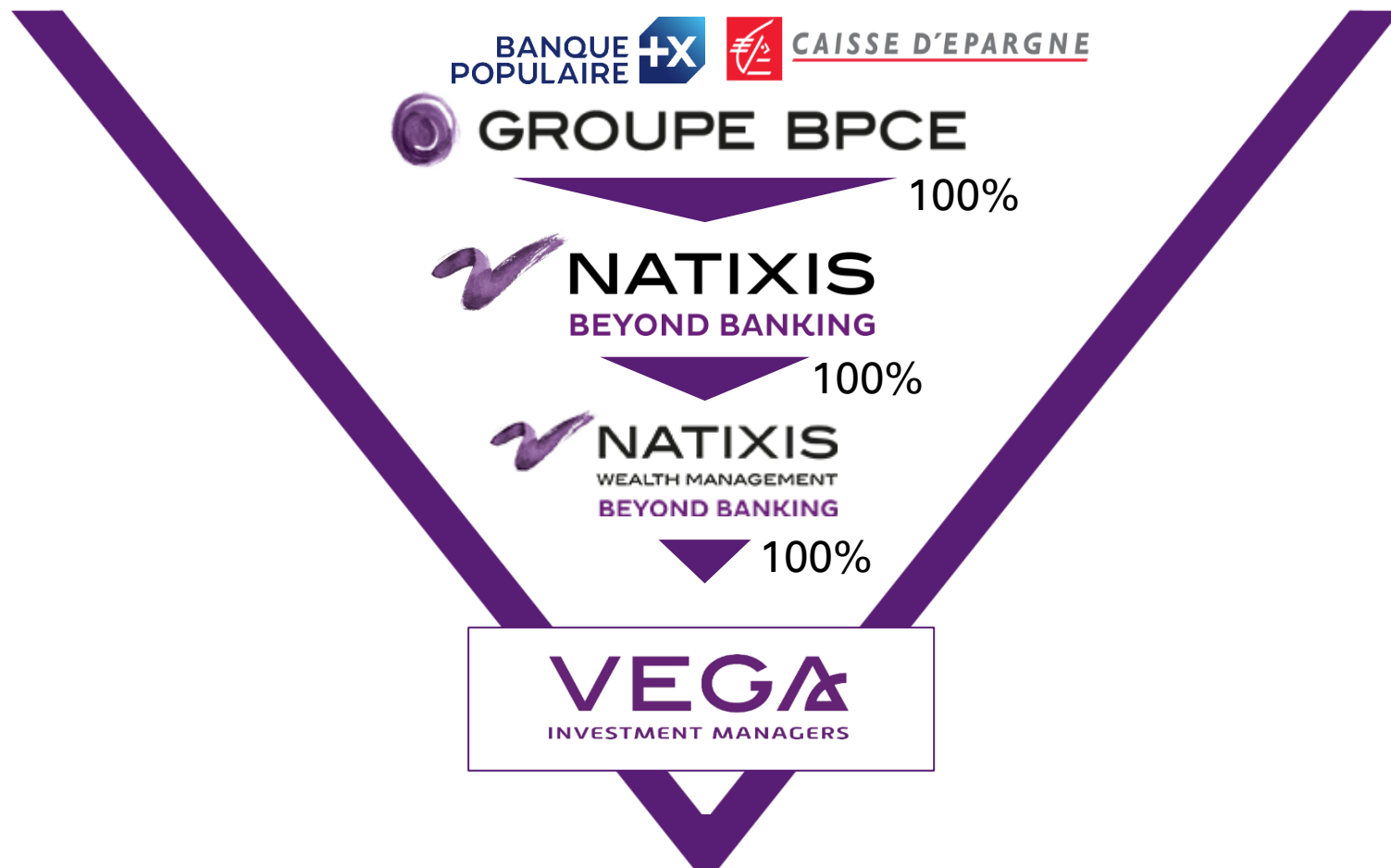
RAPPORT ESG 2023

Document à destination de clients non professionnels

1

VEGA INVESTMENT MANAGERS

UN ACTIONNARIAT SOLIDE



VEGA INVESTMENT MANAGERS



DATE DE CRÉATION
1990



COLLABORATEURS

80 dont une trentaine de gérants dédiés à la gestion et à l'analyse financière



ENCOURS SOUS GESTION

17,2 Mds€



4 PÔLES D'EXPERTISES



9,8
Mds€

DÉLÉGATION DE GESTION



6,5
Mds€

GESTION COLLECTIVE



250
fonds

CONSEIL & SÉLECTION EN OPC

Près de 250 fonds sélectionnés



0,9
Mds€

**GESTION CONSEILLÉE
PREMIUM**

- Spécialiste des **solutions patrimoniales dédiées aux investisseurs privés et institutionnels**
- Un savoir-faire reconnu en **sélection de valeurs, sélection de fonds en architecture ouverte et allocation d'actifs**
- Une présence historique sur ses segments d'activité (près de 30 ans pour l'activité de gestion collective ; plus de 20 ans pour l'activité de gestion sous mandat)
- Des **expertises régulièrement récompensées** notamment en termes de couple rendement- risque*

Une Gestion Responsable

- ▶ Signataire des UN PRI, Principes pour l'Investissement Responsable initiés par les Nations Unies depuis 2019
- ▶ 90% des encours (hors Gestion Conseillée Premium) qui respectent la politique d'Investisseur Responsable de VEGA IM.
- ▶ 22 fonds classés en Article 8 – SFDR soit 98% des encours en OPC ouverts** dont 10 labellisés ISR
- ▶ 90% des encours totaux sous gestion classés Article 8 - SFDR
- ▶ Adhérent à l'initiative Climate Action 100+ en 2022 et au CDP en 2023



Données et encours au 31/12/2023 - Source : VEGA Investment Managers.

*Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un fonds ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

**hors fonds nourriciers . Chiffres au 31 décembre 2023



DES EXPERTISES RÉGULIÈREMENT RÉCOMPENSÉES

SÉLECTION PRIX & RÉCOMPENSES*

2023



epsor

Funds

VEGA IM se voit attribuée, par le magazine Mieux Vivre Votre Argent, la **deuxième Corbeille d'Or des Sociétés de Gestion et le Certificat de la Meilleure Gestion ISR sur un an.**

VEGA IM troisième société de gestion la plus engagée dans la transition écologique d'après l'étude réalisée en **mai 2023** par la société spécialisée en épargne salariale **Epsor.**

VEGA IM dans le classement des « 50 sociétés de gestion qui comptent » **en 2022** de Funds Magazine

2022



Funds

VEGA IM assure la gestion profilée du contrat d'assurance-vie **Millevie Premium 2**, récompensé d'un **Oscar de l'Assurance vie** par le magazine Gestion de Fortune dans la catégorie "contrat d'assurance vie à gestion profilée - profil dynamique".

VEGA IM dans le classement des « 50 sociétés de gestion qui comptent » **en 2021** de Funds Magazine

2021



VEGA Obligations Euro remporte le Grand Prix de la gestion d'actifs de l'Agefi dans la catégorie : « **Obligations Europe (incluant la zone euro)** »

VEGA IM reçoit le prix de meilleure société de gestion à taille humaine pour l'ensemble de sa gamme sur 3 ans par la société Refinitiv Lipper

2020



VEGA Euro Rendement remporte le Grand Prix de la gestion d'actifs de l'Agefi dans la catégorie : « **fonds Diversifiés Europe** »

VEGA IM se voit attribuée par l'Agefi le Label « **Transparence de la Gestion Financière 2020** »

VEGA Patrimoine remporte le **1^{er} prix de la catégorie** « **Fonds diversifiés Equilibrés sur trois ans** » décerné par la société Refinitiv Lipper



2

RAPPORT ESG ANNÉE 2023

Ce Rapport ESG est un bilan de l'Investissement Responsable de notre gestion ainsi que des travaux réalisés par le Comité Finance durable, le Club ESG Emetteurs et le Club ESG Fonds.

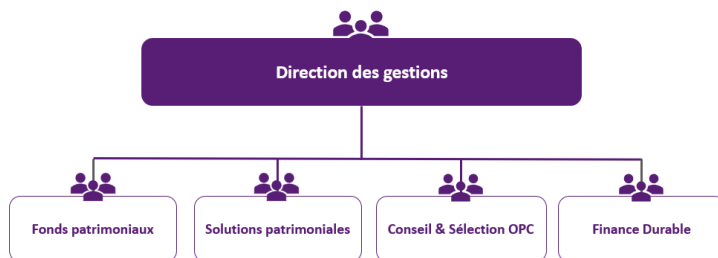
INTRODUCTION

- Notre **politique d'Investissement Responsable** (IR) explique comment VEGA IM appréhende la notion de responsabilité en matière d'investissement et entreprend une démarche d'appropriation des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La mise en place d'une philosophie IR repose sur la conviction que les entreprises intégrant une analyse des risques ESG dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme.
- Convaincu que sa politique d'Investissement Responsable doit se placer **au cœur de son métier de gérant d'actifs**, VEGA IM a fait évoluer son offre de gestion existante **en enrichissant son process de gestion d'une approche ESG complémentaire tout en maintenant l'expertise historique de sa gestion**.
- Ainsi, **des dispositifs spécifiques et complémentaires** se sont développés chez VEGA IM :
 - En 2018, la sélection de fonds en architecture ouverte est enrichie d'un univers ISR/ESG grâce à une méthodologie interne avec la création du Club ESG Fonds
 - En 2019, la signature d'un partenariat avec l'agence de notation indépendante impak Finance qui a développé « impak IS² », une solution de scoring et de reporting de bilan d'impact basée sur l'Impact Management Project et les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU
 - En 2020, l'accès à l'offre de recherche de Sustainalytics (base de données ESG et d'analyses), et VEGA IM a décidé d'enrichir son dispositif en créant **le Club ESG** qui encadre **le Club ESG Fonds** et le **Club ESG Emetteurs**. Ces organisations sont décrites plus loin dans le document.
 - En 2022, VEGA IM a sélectionné une plateforme ESG pour administrer et collecter les données ESG dans l'ensemble de son système d'information. VEGA IM a établi sa méthodologie de calcul pour définir un investissement durable au sens de l'article 2.17 de la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).
 - De plus, en 2022, VEGA IM a décidé d'enrichir sa gouvernance en créant le **pôle Finance durable**. Le Club ESG devient alors la **Comité Finance durable**.



GOUVERNANCE DE VEGA IM ET MOYENS MIS EN PLACE

CRÉATION DU PÔLE FINANCE DURABLE EN 2022



La création du **Pôle Finance durable** a permis de positionner l'approche d'investisseur responsable de VEGA IM au cœur de sa philosophie de gestion.

Comité Finance durable

Le pôle Finance durable de VEGA IM est pris en charge par :

- la Directrice Sélection OPC et Directrice Finance responsable
- le Directeur de la gestion Collective et Directeur Analyse et recherche ESG.

Au sein du Comité Finance durable, ils sont accompagnés par 4 autres membres :

- Le Directeur des investissements
- La Directrice du développement
- La Responsable Marketing et Communication
- Le Responsable Conformité et Contrôle Interne

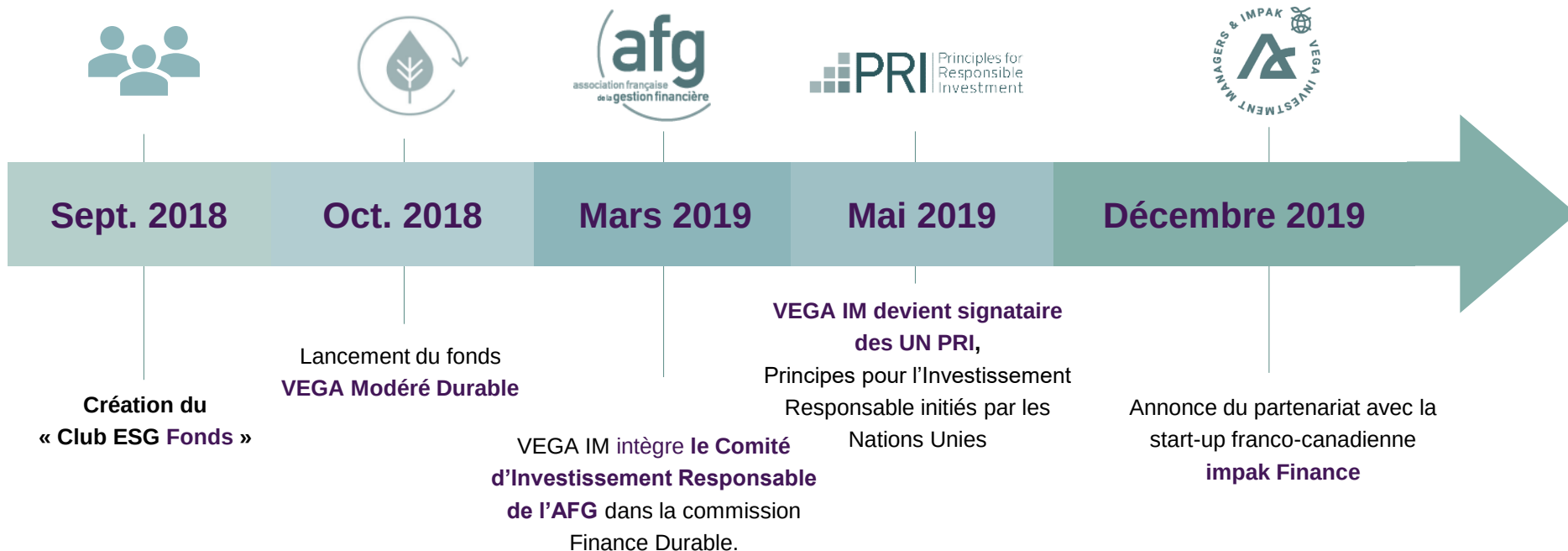
VEGA IM privilégie une approche partagée et transverse pour une meilleure intégration de l'investissement responsable au plus près des collaborateurs.



Le Comité Finance durable encadre le Club ESG Fonds et le Club ESG Emetteurs, et reporte au Comité de Direction de VEGA IM ainsi qu'à son conseil d'administration.

PARCOURS DE VEGA IM SUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

2018, 2019





PARCOURS DE VEGA IM SUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

...2020



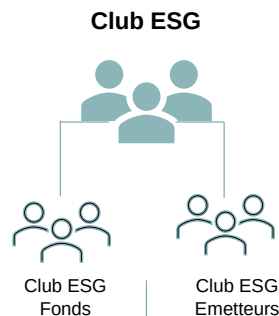
T1 2020

Intégration de la **thématique “ESG”** dans l'offre de gestion sous mandat personnalisée



Août 2020

Lancement du fonds **VEGA Transformation Responsable⁽¹⁾**



Novembre 2020

Création du **“Club ESG”**, pôle d'expertises Investissement Responsable de VEGA IM qui encadre le Club ESG Fonds et le Club ESG Emetteurs



Décembre 2020

Intégration ESG dans le **process de gestion des fonds ouverts⁽²⁾**

¹Part (N) créée le 31/08/20, Part (R) créée le 04/09/20, Part (I) créée le 05/10/20

²Portefeuilles des principaux fonds ouverts, hors fonds de fonds à l'exception de VEGA Modéré Durable.

PARCOURS DE VEGA IM SUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

..2021, 2022



SFDR

Sustainable Finance
Disclosure Regulation

T1 2021

Intégration ESG dans
toute l'offre de gestion de
VEGA IM (hors
multigestion)

Mars 2021

6 fonds labélisés ISR

VEGA Euro Opportunités ISR
VEGA Europe Convictions ISR
VEGA France Opportunités ISR
VEGA Transformation Responsable
VEGA Euro Rendement ISR
VEGA Patrimoine ISR

Décembre 2021

1 fonds labélisé ISR

VEGA Europe Active ISR

Mars 2022

3 fonds labélisés ISR

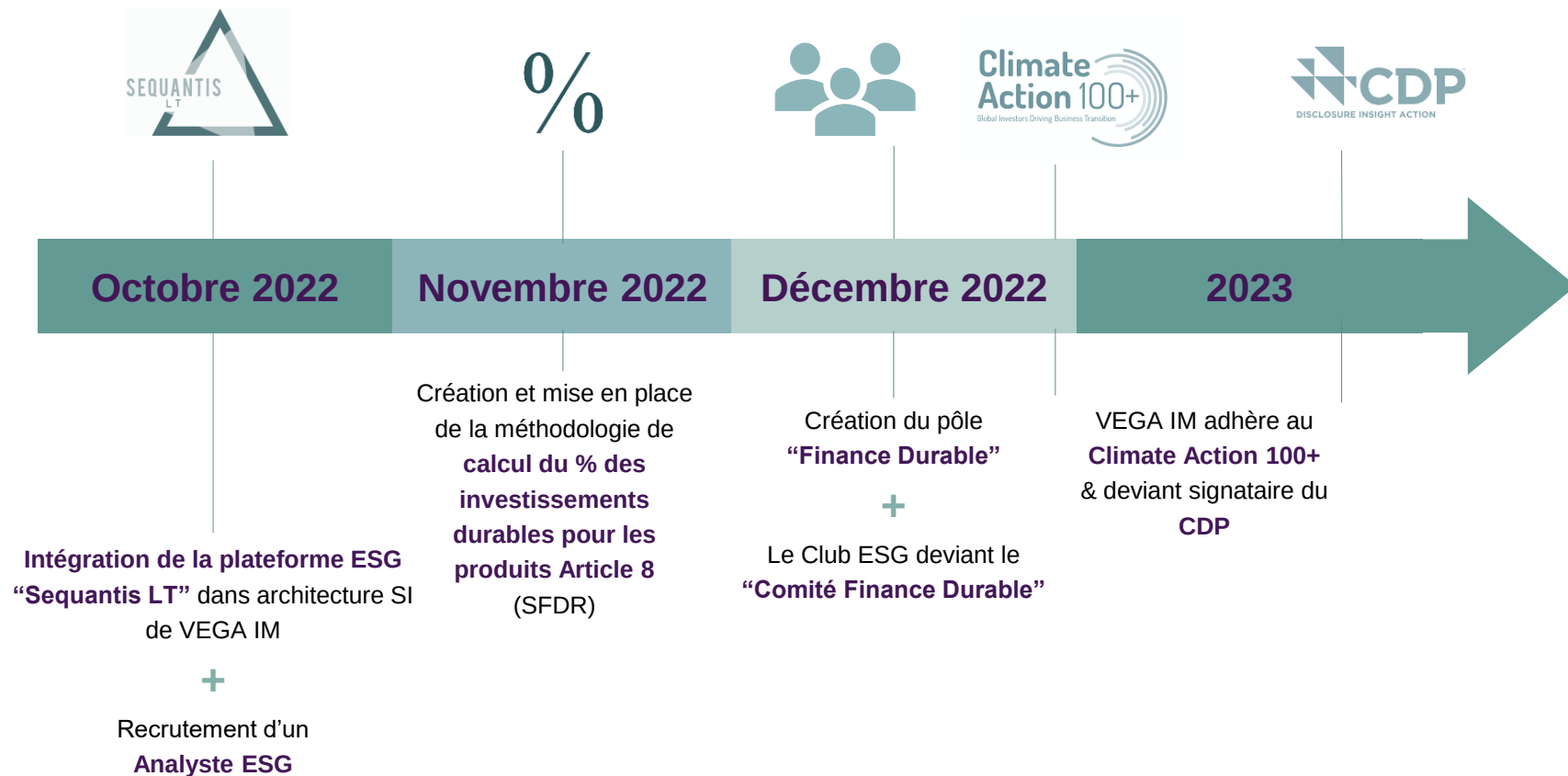
Vega Global Care ISR
Vega Obligation Euro ISR
Vega Alpha Opportunités ISR

+

**Mise en application de la
réglementation SFDR** de niveau 1 avec
déclaration des Articles 6 et 8 pour
l'ensemble de notre offre de gestion

PARCOURS DE VEGA IM SUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

...2022, 2023



LE COMITÉ FINANCE DURABLE DE VEGA IM



Comité Finance Durable

[6 membres]

- Encadrement de la politique IR et de son application (vote et engagement actionnarial)
- Encadrement des démarches liées à la finance durable (réglementation, développement process et méthodo)
- Process de construction des portefeuilles dans leur globalité pour l'intégration ESG et les aspects de durabilité
- Engagements de transparence (code de Transparence, reporting extra-financier, SFDR)
- Développement de la gamme IR (labels et suivi SFDR, OPC, Gestion Sous Mandat...)
- Reporting extra-financiers réglementaires (SFDR notamment)
- Encadrement de la mise en place des contrôles dédiés



Club ESG Fonds

[8 membres]

- Sélection et suivi de l'univers ISR/ESG en OPC en architecture ouverte
- Veille permanente de l'univers de l'ISR (évolution réglementaire, recherche académique, méthodologie de gestion et process d'analyse, comparaison des Labels et des indices, etc)



Club ESG Emetteurs

[12 membres]

- Evaluation ESG des émetteurs et le suivi
- Segmentation de l'univers ISR
- Process de construction des portefeuilles selon les critères ESG
- Exercice de la politique de vote, développement de l'engagement actionnarial
- Suivi des controverses
- Suivi des calculs de part d'investissement durable selon SFDR (méthodologie VEGA IM)

NOTRE GESTION RESPONSABLE

11 FONDS LABELISÉS ISR, 1 FONDS DE FONDS ESG



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A fin décembre 2023, les encours des fonds ISR représentent 72% des encours des fonds ouverts



BILAN DE NOS GESTIONS A FIN 2023

Afin de s'engager sur une application cohérente et robuste d'une méthodologie d'évaluation ESG, VEGA IM a fait le choix de transparer les fonds sous-jacents.

Ainsi, VEGA IM a implémenté la plateforme **SEQUANTIS** pour ses solutions d'agrégation multi-fournisseurs de données ESG, de transposition des OPC (internes et externes) et de calcul d'indicateurs ESG. Notre méthodologie interne de calcul du pourcentage d'investissement durable, paramétrée dans l'outil Sequantis, permet de mesurer **la part d'investissements durables dans l'ensemble des portefeuilles transposés de VEGA IM.**



Cette méthodologie est disponible sur le site internet de VEGA IM :

<https://www.vega-im.com/informations-reglementaires>

A fin décembre 2023

- **Concernant la gestion collective** : 22 de nos 24 fonds ouverts sont classés article 8 SFDR, avec un taux minimum d'investissement durable compris entre 5% et 50%. Ils représentent **98% des encours des fonds ouverts** (hors nourriciers gérés par VEGA IM).
- **Concernant la gestion sous mandat** (GSM) : l'ensemble des profils (hors profil Performance Absolue existant dans une seule gamme) sont classés article 8 et représente **plus de 95% des encours de la gestion déléguée**. Ces profils de GSM ont un engagement entre 10% et 20% minimum de part d'investissement durable.

Bien que les fonds dédiés et les mandats de gestion des profils Performance absolue, classés en article 6, soient sans objectif de durabilité, notre politique d'investissement porte aussi une attention particulière aux notations ESG des titres et OPC afin de veiller à toujours respecter les principaux critères d'investisseur responsable (exclusions normatives, sectorielles, entreprises à controverses sévères...) que nous nous sommes fixés.

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION



✓ Sustainalytics comme fournisseur principal de données ESG

✓ Exclusions



Exclusions liées au non-respect des Standards Internationaux

- ▶ Exclusions des sociétés ne respectant par le Pacte des Nations Unies, et plus particulièrement les 10 grands principes liés aux quatre thèmes suivants : Droits de l'homme, Travail, Environnement, Anti-corruption
- ▶ Exclusions des sociétés notamment impliquées dans la fabrication d'armes interdites : mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques, armes chimiques



Exclusions liées aux activités controversées

Part en % du chiffre d'affaires (CA) attribuée activités controversées suivantes :

- ▶ **Tabac (si CA > seuil de 5%)** : cigarettes, les cigares ainsi que d'autres produits comme le tabac à chiquer et le tabac à priser
- ▶ **Charbon thermique (si CA > seuil de 15%)** : utilisé dans la production d'électricité, alternative la plus polluante aux énergies fossiles ou renouvelables
- ▶ **Armement (si CA > seuil de 30%)** : entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes

Exclusions des sociétés sujettes à controverses graves*

- ▶ Incidents de gravités variables affectant les parties prenantes de la société (employés, environnement, population générale, autorités gouvernementales etc...)
- ▶ Elles peuvent poser un risque financier et/ou de réputation pour la société incriminée
- ▶ Les controverses sont souvent un indicateur avancé d'une dégradation du niveau de risque de la société



✓ Prise en compte des évaluations ESG dans la sélection des titres et la construction des portefeuilles**



EXCLUSION

des sociétés dont le risque ESG est considéré comme sévère

&

PRÉFÉRENCE

pour les entreprises à faible risque ESG et/ou à risque ESG maîtrisé

*Les controverses sont classifiées de 1 à 5 par Sustainalytics. Les sociétés actuellement sujettes à controverse de niveau 5 sont exclues.

** Portefeuilles des principaux fonds ouverts, hors fonds de fonds à l'exception de VEGA Modéré Durable.

A l'inverse des scores ESG traditionnellement utilisés dans l'industrie financière, un score Sustainalytics **bas** correspond à **une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG.**

La méthodologie d'analyse ESG de Sustainalytics® s'appuie sur l'évaluation de plusieurs centaines de critères différents qui varient en fonction des entreprises, de leur secteur d'activité, mais surtout en fonction de leur exposition réelle à des Enjeux ESG matériels, réels, définis par Sustainalytics®.

A ce jour, Sustainalytics® a défini 21 Enjeux ESG matériels qui peuvent concerner, ou pas, une entreprise :

- 1-Gouvernance d'entreprise
- 2-Accès aux services de base
- 3-Pot-de-vin et corruption
- 4-Ethique des affaires
- 5-Relations avec la communauté
- 6-Sécurité et confidentialité des données
- 7-Emissions, effluents et déchets
- 8-Impact Carbone – activités
- 9-Impact Carbone – produits et services
- 10-Impact Environnementaux & Sociaux des Produits et Services
- 11-Capital Humain
- 12-Droits de l'Homme
- 13-Droits de l'Homme – Chaîne d'approvisionnement
- 14-Utilisation du sol et biodiversité
- 15-Utilisation du sol et biodiversité – Chaîne d'approvisionnement
- 16-Santé et sécurité des collaborateurs
- 17-Intégration ESG – Finance
- 18-Gouvernance Produit
- 19-Résistance / solidité
- 20-Utilisation des ressources
- 21-Utilisation des ressources – Chaîne d'approvisionnement

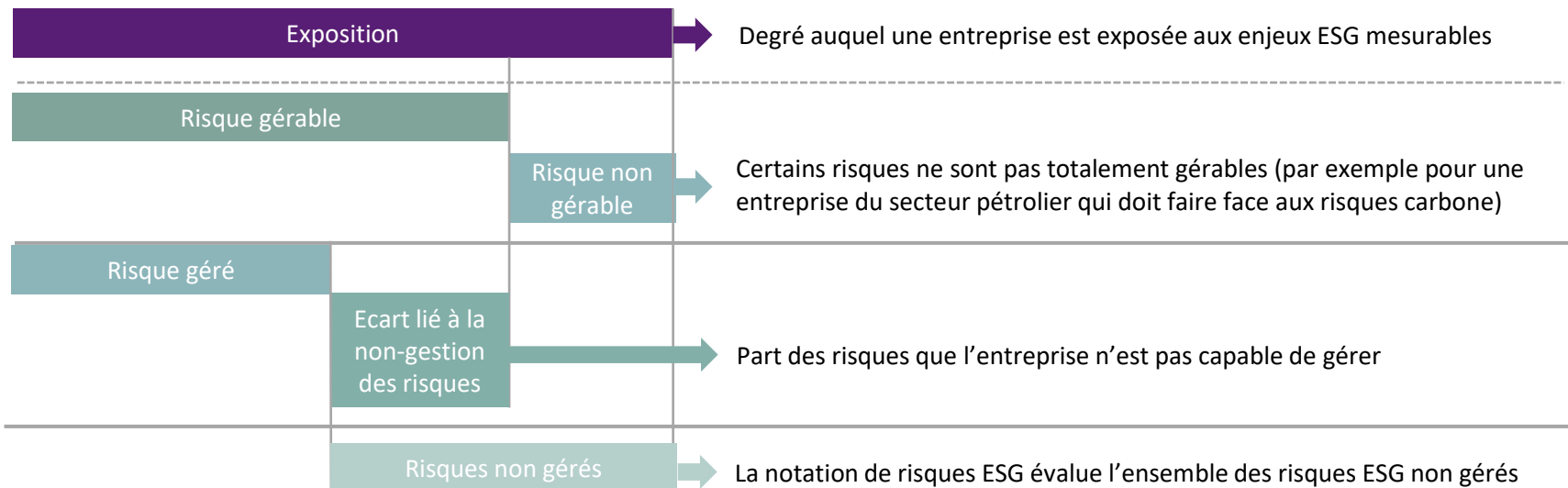
Le nombre d'enjeux majeurs évalués par société est entre 3 et 9 (la Gouvernance d'entreprise étant systématique évaluée). Les enjeux majeurs sélectionnés et évalués pour chaque société dépendent du secteur d'activité de la société, selon une granularité très fine (138 secteurs différents).

Pour chacun de ces enjeux, un ensemble d'indicateurs est mis en place pour évaluer la matérialité de ces enjeux et la manière dont l'émetteur gère ces problématiques. Par exemple :

- Enjeu de Gouvernance : Sustainalytics® analysera la structure du Conseil d'Administration, les politiques de rémunérations, la qualité et l'intégrité du Conseil, la composition de l'actionnariat, etc.
- Emissions, effluents et déchets : l'analyse s'intéressera aux déchets produits par les activités opérationnelles de l'entreprise dans l'air, l'eau, et les sols, à l'exclusion des gaz à effet de serre. En fonction de l'industrie, ou de l'activité de l'entreprise, l'analyse portera sur un ou plusieurs de ces flux de déchets

En moyenne, sur l'ensemble des enjeux majeurs analysés pour une société, une centaine d'indicateurs sont évalués.

Sustainalytics est ainsi en mesure d'évaluer le risque potentiel d'un enjeu majeur et sa mitigation par les mesures prises par la société. Le risque résiduel est la somme des risques non-gérables et ceux non-gérés, comme illustré par le graphique ci-dessous :



INTÉGRATION DE L'ESG DANS LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNNARIAL DE VEGA IM

VEGA IM, en tant que signataire des PRI et investisseur responsable, s'engage à utiliser ses droits de vote afin d'avoir un impact ESG positif sur ses investissements. La politique d'engagement actionnnarial de VEGA IM, appliquée à toute sa gamme de fonds, est disponible sur son site internet

Objectifs

- ▶ encourager les sociétés à mettre en œuvre une démarche ESG
- ▶ encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG
- ▶ exercer nos droits de vote en prenant en compte les critères ESG

Application

Le Club ESG émetteurs de VEGA IM est en charge de l'exercice de la politique de vote et du développement de l'engagement actionnnarial. Ce club est sous la responsabilité du Directeur de la Gestion Collective & Directeur Analyse et Recherche ESG.

VEGA Investment Managers a mis en place un partenariat avec PROXINVEST GLASS LEWIS, société indépendante de conseil aux investisseurs spécialisée dans l'aide à l'exercice des droits de vote des actionnaires et à l'engagement actionnnarial, basé sur deux démarches complémentaires :

- ✓ Une démarche individuelle : à partir d'une liste de sociétés communiquées par VEGA IM, PROXINVEST GLASS LEWIS propose différents thèmes d'engagement. Après concertation entre les deux parties, les thèmes retenus font l'objet de l'envoi de lettres à destination des sociétés concernées.
- ✓ Une démarche collective : au cours de l'année, PROXINVEST GLASS LEWIS est amené à identifier des thèmes d'engagement spécifiques à des sociétés ou sur des sujets transversaux. A partir de cette analyse, une initiative peut alors être mise en place par PROXINVEST GLASS LEWIS consistant principalement en des dialogues et lettres adressées à la (ou aux) partie(s) prenante(s) concernée(s). VEGA IM se voit offert, à son libre choix, le droit de soutenir les initiatives de PROXINVEST GLASS LEWIS si celles-ci sont en cohérence avec ses valeurs ESG.

INTÉGRATION DE L'ESG DANS LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNNARIAL DE VEGA IM

- ▶ En 2022, VEGA IM est devenu adhérent au **Climate Actions 100+**, une initiative dirigée par des investisseurs visant à garantir que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires contre le changement climatique.
- ▶ En 2023, VEGA IM est devenu signataire du **CDP**, organisme de bienfaisance à but non lucratif, qui gère le système mondial de divulgation pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les états et les régions afin de gérer leurs impacts environnementaux.

Ces démarches ont permis à VEGA IM de participer à des engagements collaboratifs supplémentaires dès 2023.



VEGA IM SOUTIENT L'AP-HP AVEC LE FONDS VEGA GLOBAL CARE ISR

- ▶ VEGA Global Care ISR, c'est aussi une action philanthropique concrète dans le domaine de la santé puisque 10% des frais de gestion sont reversés à la fondation de l'AP-HP*.

Année	2021	2022	2023	Total
Dons (€)	47 303	194 200	155 465	396 968

ASSISTANCE
PUBLIQUE

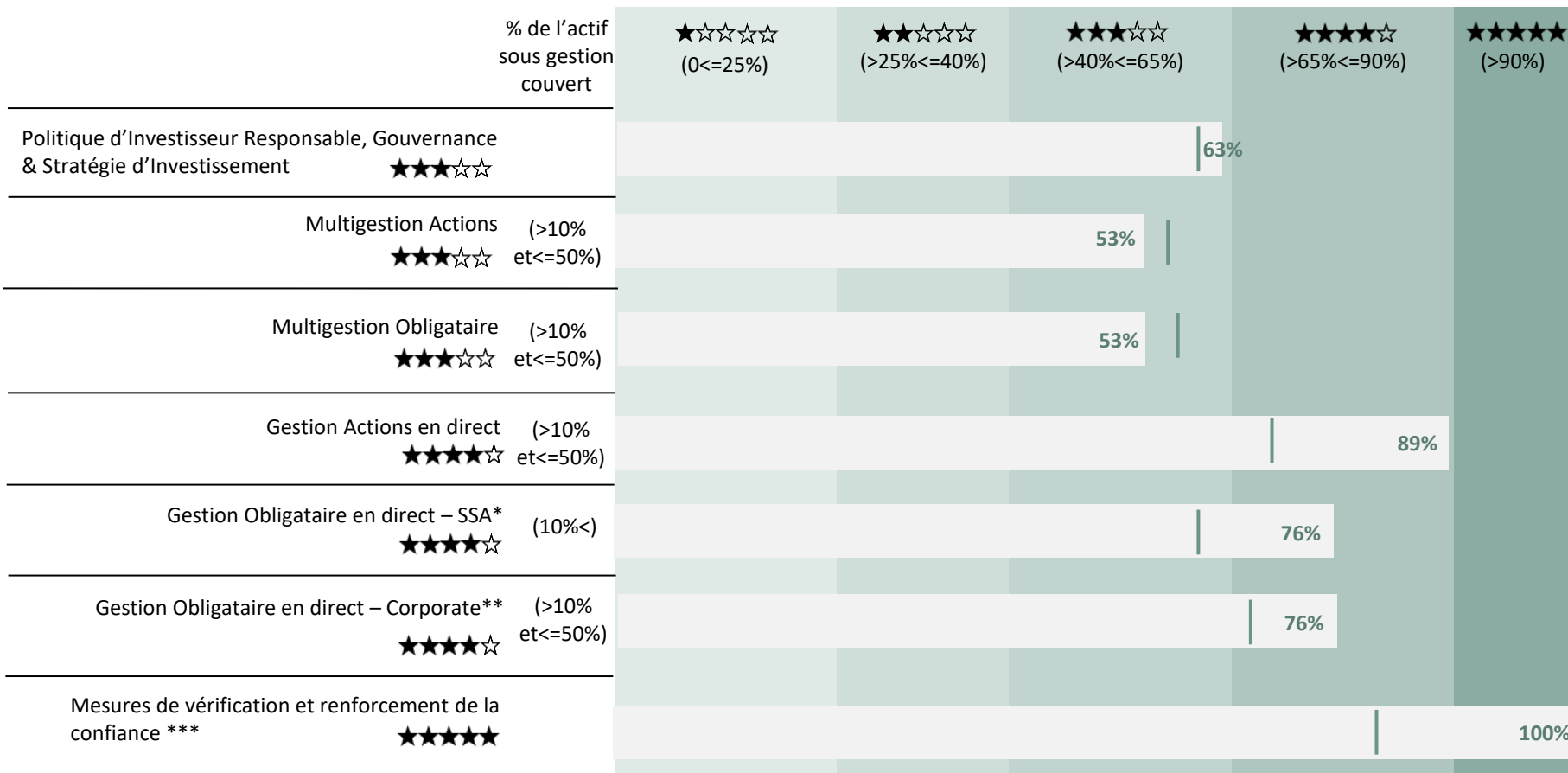


HÔPITAUX
DE PARIS

* Ce don est susceptible d'ouvrir droit à une réduction d'impôt au profit de la société de gestion.

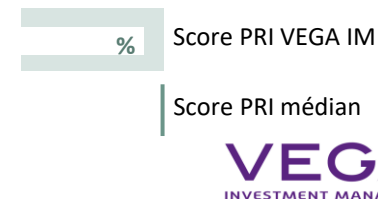
ÉVALUATION PAR LES UN PRI

VEGA IM CONFIRME SA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE



Source : VEGA IM / UN PRI – Rapport d'évaluation 2023 sur les données à fin 2022

*SSA : Supranational, Sovereign and Agencies :Terme regroupant toutes les entités gouvernementales qui émettent des obligations
 Corporate : obligations émises par les entreprises privées.*Les PRI ont pour objectif d'accroître la responsabilité des signataires dans le cadre du plan d'action décennal des PRI pour l'investissement responsable. La mise en œuvre de mesures de vérification renforcera la crédibilité des informations ESG transmises par les signataires, que ce soit aux PRI dans le présent rapport, aux clients ou aux bénéficiaires dans leur reporting, ou dans d'autres documents. Le processus d'assurance externe par un tiers constitue la mesure de vérification la plus forte, la plus impartiale et la plus crédible.

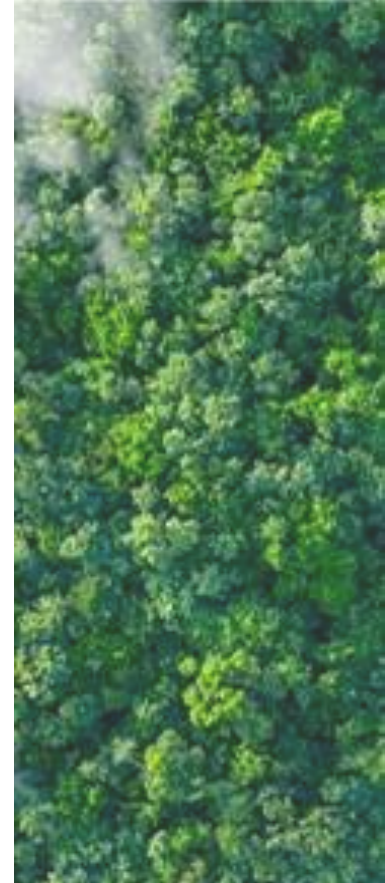


RAPPORT DE GESTION ESG - 2023



Bilan global des activités du Comité Finance durable

- Mise à jour et création des Codes de Transparence pour les fonds concernés
- Prise en charge des audits de suivi des fonds labellisés ISR
- Suivi de la politique Investisseur Responsable et de la politique d'exclusions
- Pilotage de la mise en application de la politique de vote et de l'engagement actionnarial, avec notamment la démarche en début d'année pour que VEGA IM devienne signataire du CDP, organisme de bienfaisance à but non lucratif qui gère le système mondial de divulgation pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les États et les régions afin de gérer leurs impacts environnementaux.
- Travaux menés sur l'application du niveau 1 et 2 de la réglementation SFDR (choix des articles 6/8/9 pour les produits, et évolution de la gouvernance finance durable) et sur l'approche AMF, participation aux travaux d'élaboration d'une méthodologie pour définir et calculer le pourcentage d'investissement durable au sens de l'article 2.17 de la réglementation SFDR. En 2022, VEGA IM a sélectionné une plateforme ESG pour collecter et administrer les données ESG dans l'ensemble de son système d'information. Poursuite des développements pour l'ensemble des gestions.
- Travaux sur la multigestion (fonds de fonds et mandat de gestion) /sélection de fonds pour une cohérence politique IR en direct et indirect aboutissant à un suivi spécifique par transparenisation, et une règle de respect de 2 critères supplémentaires pour la sélection de fonds (alignement à la politique IR de VEGA IM et respect de la politique d'exclusion)
- Organisation d'une session de formation ESG en décembre 2023 pour l'ensemble des collaborateurs :
 - « CLIMAT & BIODIVERSITÉ : Comment adresser ces 2 thèmes en gestion d'actifs », 2h de formation animée par Moonshot



Missions

- **Décision de l'intégration ou non d'un fonds dans l'univers ISR/ESG de la Short List de VEGA IM.** Cette décision se fonde sur les conclusions de l'analyse **des réponses au Code de transparence ou au questionnaire ESG** adressé aux sociétés de gestion pour les fonds déclarant intégrer un process ESG.
- **Veille permanente de l'univers de l'ISR** (évolution réglementaire, recherche académique, méthodologie de gestion et process d'analyse, comparaison des Labels et des indices, etc...)

Membres

- 6 Analystes / Gérants dont le gérant de VEGA Modéré Durable
- La Directrice Conseil & Sélection OPC et Directrice Gestion Responsable
- Le Responsable de la gestion des risques

En chiffres

- 71 fonds dans l'univers ISR/ESG de la Short List de 218 OPC
- Et depuis la création du Club ESG Fonds en 2018 :

Nombre de rdv dédiés à des gestions ISR	> 300
Nombre d'analyse process ISR	108
Nombre de fonds validés pour l'univers	82
Nombre de fonds refusés pour l'univers	26

Chiffres au 29/12/2023



MISE EN PLACE D'UN QUESTIONNAIRE ESG ADAPTÉ



DÉMARCHE GÉNÉRALE



SIGNATAIRE DES UN PRI*



POLITIQUE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE



AXES DE DÉVELOPPEMENT



MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS



MOYENS MIS EN ŒUVRE SUR L'ANALYSE EXTRA FINANCIÈRE



CRITÈRES D'ANALYSE



RÉVISION DE L'ÉVALUATION ESG



PROCESSUS DE GESTION



INTÉGRATION DES NOTATIONS ESG DANS LA CONSTRUCTION DE PORTEFEUILLE



PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET/OU EXTERNE

*UN PRI : United Nation Principles for Responsible Investment 

CLUB ESG FONDS

BILAN 2023



Critères potentiels expliquant un refus :

- Manque de conviction du gérant
- Manque d'implication du gérant
- Manque de transparence dans la méthodologie
- Manque de cohésion = évaluation ESG indépendante par gérant
- Faible degré de sélectivité

LE CLUB ESG EMETTEURS



Missions

Le Club ESG Emetteurs pilote et supervise la stratégie ESG sur les émetteurs.

- Implémente les exclusions normatives et sectorielles dans les gestions.
- Pilote l'intégration d'une analyse ESG dans le cadre des fiches valeurs et des études sectorielles.
- Effectue une gestion active et récurrente du newsflow extra-financier et des controverses.
- Met en œuvre et contrôle les politiques de vote et d'engagement actionnarial.

Membres

- 7 Analystes / Gérants et 1 analyste ISR
- Le Directeur des Investissements
- Le Directeur de la Gestion Collective
- Un Responsable de la gestion des risques

En chiffres

Analyses valeurs – intégration ESG	187
Fiches sectorielles – intégration ESG	9
Participations aux Assemblées Générales	95
Résolutions votées	1895
Votes contre ou abstention	515

Chiffres au 31/12/2023

Industrial Goods and Services						Opinion Secteur		#N/A	
SCHNEIDER ELECTRIC SE						SNIP	CAC	SECT	
149.4	EUR	Prof T1D	14.29%	5.31%	2.74%				
Rendement	1.26%	Val Index EOB	126	Prof T1D					
Market Cap (Mds EUR)	85.321	PROXIMI21972		Dernière MAJ par	NAP	le	20/02/2023		
Schneider Electric est le leader de la gestion électrique - moyenne tension, basse tension et énergie sécurisée, et des systèmes d'automatisme. La société fournit des solutions d'efficacité énergétique qui associent gestion de l'énergie, automatismes et logiciels. L'écosystème qu'il a construit lui permet de collaborer sur sa plateforme ouverte avec une large communauté de partenaires, d'intégrateurs et de développeurs pour offrir à ses clients la plus complète et efficace opérationnelle en temps réel.									
									
Argumentaire d'investissement Schneider est l'un des groupes les mieux positionnés pour bénéficier de la thématique électrification. Il a une stratégie autour de la digitalisation et de l'électrification (et donc efficacité énergétique) ces dernières années, des tendances de fond soutenues par des enjeux politiques actuels. Les objectifs de moyen terme (+50% d'efficacité énergétique par site en 2025-2028 et +30% de marge EBITA) tiennent compte de ce potentiel de développement. Schneider a fait preuve de résilience durant la crise du Covid, maintenant sa marge opérationnelle stable à 15.9% en 2021 malgré un recul de rentabilité de 4.7%. Le groupe présente des atouts acquis depuis des années : une dynamique de gains de parts de marché, une poursuite de l'amélioration de la marge d'EBIT, ainsi qu'un retour sur 2022 (+1.2%), une forte globalisation de l'IFP (indicateur d'une croissance dans le software et des services mais aussi des produits connectés). Les enjeux sont la digitalisation (jusqu'à 40% du CA en produits, solutions et services connectés) et l'efficacité énergétique, faisant de Schneider un leader mondial. Risques Une part importante des activités de Schneider reste très cyclique. Forte sensibilité à l'Europe et de la Chine, à l'évolution du marché de la construction. Opportunités Positionnement sur les thématiques portuaires : efficacité énergétique, smart grids, intégration des énergies renouvelables, électrification/urbanisation des zones émergentes. Poursuite d'une croissance dans les pays émergents. Menaces Concurrence croissante dans les pays émergents. Profitabilité de la division Infrastructure.									
Dernières Résultats le 27/10/2022						Prochaine Résultats le 16/02/2023			
Dernier Commentaire :						mercredi 2 novembre 2022			
Le groupe a publié un bon T3 2022 avec des ventes en croissance organique de +12.1% (vs consensus +9.7%). Par divisions : Energy Management +12.1% (vs cons. +10.3%), Industrial Automation +12% (vs cons. +9.8%). La performance globale semble être affectée par la faiblesse du segment Reste du Monde (seulement +1.1% au niveau du groupe), Schneider notant un impact significatif de la Russie – qui est consolidée pour la dernière fois au T3. Un message prudent : le groupe reconnaît des signes de ralentissement sur certains marchés, spécifiquement dans la consommation et le résidentiel ; le management met en avant du déstocage en Europe de l'Ouest et de la faiblesse dans le résidentiel chinois. Après avoir relevé ses objectifs 2022 (et en), le management a confirmé viser une croissance organique du CA entre +9% et +11% et une croissance organique de l'EBITA jusqu'à compter entre +11% et +15%. Avis NAP : La publication a été mal accueillie (-3.5% en séance), les investisseurs espérant que la guidance soit à nouveau revue. A renvoyer.									
Position Actuelle : En portefeuille						Investissement : 17.3 Low Risk			
Notes Sustainalytics : 17.3						09/07/2022			
Score ESG Risk de 17.3 (5.1) – Low Risk, 10e/223 dans le segment « Electrical Equipment ». Exposition moyenne de 40.2 (+1.0), en-dessous de la moyenne du secteur. Management 28.6 en amélioration de « 4.5 points de notation » de ses 700 fournisseurs stratégiques et des 300 fournisseurs les plus polluants, objectif de réduction des émissions de CO2 de 800 millions de tonnes d'ici 2025 (vs 120 cibles en 2020). Controverse de catégorie 2 – Modest (éthique des affaires, incidents employés, pots de vins de vins) – settlement de 1M€ pour un différend commercial avec Tansoh aux US.									

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Marc Riézy
Directeur Général

<https://sgc.vega-im.com/guests/compagnie-tableau-action>

RAPPORT DE GESTION ISR – 2023



Bilan des activités du Club ESG EMETTEURS

► Gestion de la politique d'exclusion

Le 28 octobre 2023, une explosion sur un site minier d'**ArcelorMittal** au Kazakhstan a causé la mort de 46 employés du Groupe. Arcelor a été sanctionné à plusieurs reprises concernant des conditions de travail dangereuses et des équipements obsolètes. Le métallurgiste atteste d'un nombre important d'accidents mortels, et notamment au sein de ses sites Kazakhs. Quelques jours avant l'explosion, Arcelor a signé avec le gouvernement Kazakh un accord préliminaire pour quitter le pays et transférer la mine de charbon à la République du Kazakhstan. Compte tenu de la gravité et de la récurrence de la controverse, le niveau de controverse d'ArcelorMittal est passé du niveau 4 au niveau 5 chez Sustainalytics.

Par conséquent, Le Club ESG Emetteurs a acté l'exclusion d'**ArcelorMittal** de l'univers d'investissement de VEGA IM lors de la réunion de décembre 2023.

► Analyses ESG

Le Club ESG Emetteurs a piloté l'intégration des analyses ESG dans le cadre des fiches valeurs et des analyses sectorielles.

Les fiches sectorielles réalisées en 2023 (**semi-conducteurs, luxe, automobile, oil, telecoms, publicité, hôtellerie, assurance, et construction**) intègrent une analyse ESG détaillée des valeurs représentées, une analyse des enjeux, risques et opportunités des secteurs, ainsi qu'une synthèse des valeurs durables et non durables selon SFDR.

Une grille d'analyse ESG permettant d'amender positivement ou négativement les notes ESG attribuées par Sustainalytics a été mise en place au sein des analyses sectorielles afin d'évaluer les performances ESG des valeurs selon la politique d'investissement responsable de VEGA IM.



RAPPORT DE GESTION ISR – 2023



Bilan des activités du Club ESG EMETTEURS

► Gestion du newsflow et des controverses

Le Club ESG Emetteurs effectue un suivi récurrent du newsflow extra-financier et des controverses sur les émetteurs. Le suivi des controverses n'est pas exclusivement effectué lors des réunions mensuelles du Club, des controverses pouvant survenir à tout moment et étant susceptibles de faire l'objet d'une réunion de crise en fonction de leur importance et de l'actualité des sociétés concernées. Ainsi, on distingue deux types de controverses suivies de façon détaillée par le Club ESG Emetteurs :

- Celles faisant l'objet d'une notation 4 (Elevée) ou 5 (Sévère) de la part de Sustainalytics,
- Celles survenant en fonction du newsflow d'actualité des sociétés. Cette catégorie est susceptible de faire l'objet d'une gestion de crise au moment de la survenance de la controverse, avant d'être intégrée dans le suivi récurrent du Club ESG Emetteurs. Une fiche de controverse est rédigée pour qualifier au regard des critères de la politique de Vega IM le niveau de la controverse. Une controverse « significative » sera qualifiée en interne d'un niveau 4 (élevé) ou 5 (sévère).

Pour les sociétés ayant une controverse de niveau 4, un suivi récurrent du Club ESG Emetteurs est mis en place ; avec la rédaction d'une fiche de controverse, détaillant l'avis de VEGA IM/ du Club sur l'évolution de la controverse (Amélioration, Stabilité, Dégradation).

Les controverses identifiées par Sustainalytics de niveau 4 au 31.12.2023 sont : **Alphabet** (incidents clients – pratiques anticoncurrentielles / stabilité), **Syngenta** (incidents société et communauté / stabilité), **Citigroup** (éthique des affaires / stabilité), **Meta Platforms** (incidents clients / amélioration), **Mastercard** (incidents clients, pratiques anticoncurrentielles / amélioration). **BHP** (incidents opérationnels / stabilité), **UBS** (éthique des affaires / stabilité), **Sanofi** (incidents clients, qualité et sécurité produits / dégradation), **Holcim** (incidents société et communauté / stabilité).

Les controverses identifiées par VEGA de niveau 4 et 5 sont respectivement ; **Téléperformance** (controverse de niveau 1 chez Sustainalytics) et **Orpea** (controverse de niveau 4 chez Sustainalytics).



RAPPORT DE GESTION ISR – 2023



Bilan des activités du Club ESG EMETTEURS

► PAI – prise en compte de la thématique des déchets

Le Club ESG Emetteurs a validé la méthodologie de prise en compte de manière qualitative du PAI (Principal Adverse Impacts) lié aux déchets au sein des fiches valeurs, en raison d'un niveau de complétude trop faible des données. La méthodologie est la suivante:

1. Déchets – Exposition : Exposition sectorielle : insignifiante / faible / moyenne / élevée / Business Model
2. Déchets – Management : Est-ce que l'entreprise a mis en place une gouvernance concernant la gestion de ses déchets ? Niveau de la gouvernance (données brutes, objectifs, actions) :

De plus, les gérants/analystes doivent intégrer au sein des fiches valeurs, en plus des données ESG de Sustainalytics (score de risque ESG, exposition, management, peers, matérialité des risques ESG, controverses et Impact Metrics), les éléments du dashboard « Emetteurs » dans l'onglet ESG de la plateforme Sequantis (résumant la méthodologie de calcul de la part d'investissements durables).

► Politique de vote

Le Club ESG Emetteurs a pris connaissance et analysé les recommandations de la société Proxinvest-Glasslewis dans le cadre des résolutions présentées par les sociétés lors des assemblées générales. Il a pu ainsi s'assurer que ces recommandations étaient conformes à la politique de vote définie par VEGA IM intégrant des critères ESG et autorisant Proxinvest-Glasslewis à voter en ce sens pour VEGA IM.

A fin décembre 2023, nous avons ainsi participé à 95 assemblées, soit un total de 1895 résolutions votées, concernant nos principales détentions de titres européens dans le cadre de la gestion collective.

Nous avons plus particulièrement analysé les thématiques liées aux rémunérations des dirigeants, à la composition des Conseils d'Administration et aux renouvellement des administrateurs. Ceci nous a conduit à voter contre ou à nous abstenir dans 515 résolutions sur 1895, soit 27,18% du total des résolutions sur lesquelles nous nous sommes prononcés.





Bilan des activités du Club ESG EMETTEURS

► Politique d'engagement actionnarial

Le Club ESG Emetteurs a poursuivi sa démarche d'engagement sur le pilier environnemental, notamment en promouvant l'engagement carbone auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons.

VEGA IM a donc sélectionné des sociétés faisant partie de ses investissements et s'est renseignée auprès du management sur leur adhésion à la SBTi (Science Based Target Initiative) par l'envoi d'un courrier du Directeur Général de VEGA IM.

L'objectif de cette démarche est d'encourager ces entreprises non adhérentes à l'Initiative, à définir des objectifs de réduction des émissions de carbone alignés sur les Accords de Paris, basés sur la science et à les voir certifiés par la SBTi.

Les 7 sociétés retenues lors de la campagne 2023 sont; **Amadeus**, **Aena**, **Axa** et **BNP Paribas** pour initiations et **Edenred**, **ASML** et **Infineon** pour relances. Ces sociétés ont été choisies sur la base de nos principales détentions avec l'analyse de la société Proxinvest Glass Lewis.



ENGAGEMENTS 2023 EN FAVEUR DE L'INITIATIVE CARBONE SBTi

SCIENCE BASED TARGET INITIATIVE

Détentions d'actions de sociétés cibles de notre action d'engagement en faveur de l'initiative carbone STBI au 31/12/2023
en % de l'actif net total des fonds de gestion ISR

	Initiations				Relances			
Fonds	AMADEUS	AENA	AXA	BNP	ENDENRED	ASML	INFINEON	GLOBAL
VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR	3,55	-	3,39	-	1,48	1,05	2,43	11,90
VEGA EUROPE CONVICTIONS ISR	3,82	2,39	2,17	-	1,00	5,31	3,82	18,51
VEGA EURO OPPORTUNITES ISR	2,04	1,01	4,06	-	2,89	7,64	1,96	19,60
VEGA EUROPE ACTIVE ISR	2,68	2,58	3,70	-	1,02	3,77	2,89	16,64
VEGA EURO RENDEMENT ISR	0,76	0,54	0,73	-	0,34	0,84	0,52	3,73
VEGA PATRIMOINE ISR	0,52	-	2,17	2,86	0,88	1,22	-	7,65
VEGA TRANSFORMATION RESPONSABLE	-	-	2,44	-	2,29	3,34	1,41	9,48
VEGA ALPHA OPPORTUNITES ISR	3,51	1,36	4,55	-	2,97	1,05	2,00	15,44
VEGA GLOBAL CARE ISR	-	-	-	-	-	-	-	-
VEGA OBLIGATIONS EURO ISR	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : VEGA IM



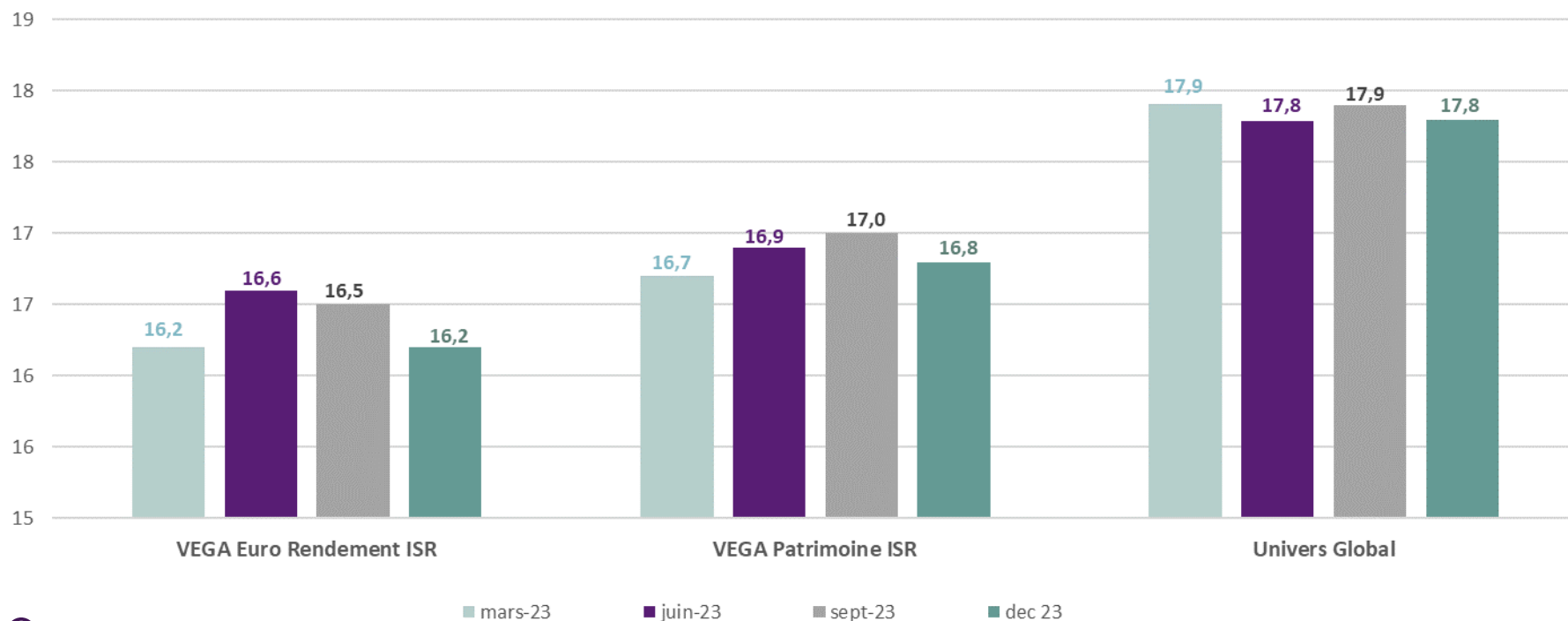
En savoir plus

L'initiative SBTi vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en cohérence avec les préconisations scientifiques. Il s'agit de promouvoir des stratégies alignées sur le niveau de décarbonisation requis pour maintenir l'augmentation des températures mondiales en deçà de 2°C, voire en deçà de 1,5°C, par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à l'Accord de Paris sur le Climat. *<https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action>

RAPPORT DE GESTION ISR - 2023

EVOLUTION TRIMESTRIELLE DES SCORES ESG DES FONDS LABELISÉS ISR (1/2)

Evolution des ESG RISK Scores - Univers Global



En savoir plus

Source : Sustainalytics / VEGA IM

L'**ESG Risk Score** est un indicateur des principaux risques liés aux enjeux ESG auxquels une entreprise est exposée, obtenu en calculant une moyenne pondérée des scores d'exposition globale des entreprises au risque ESG.

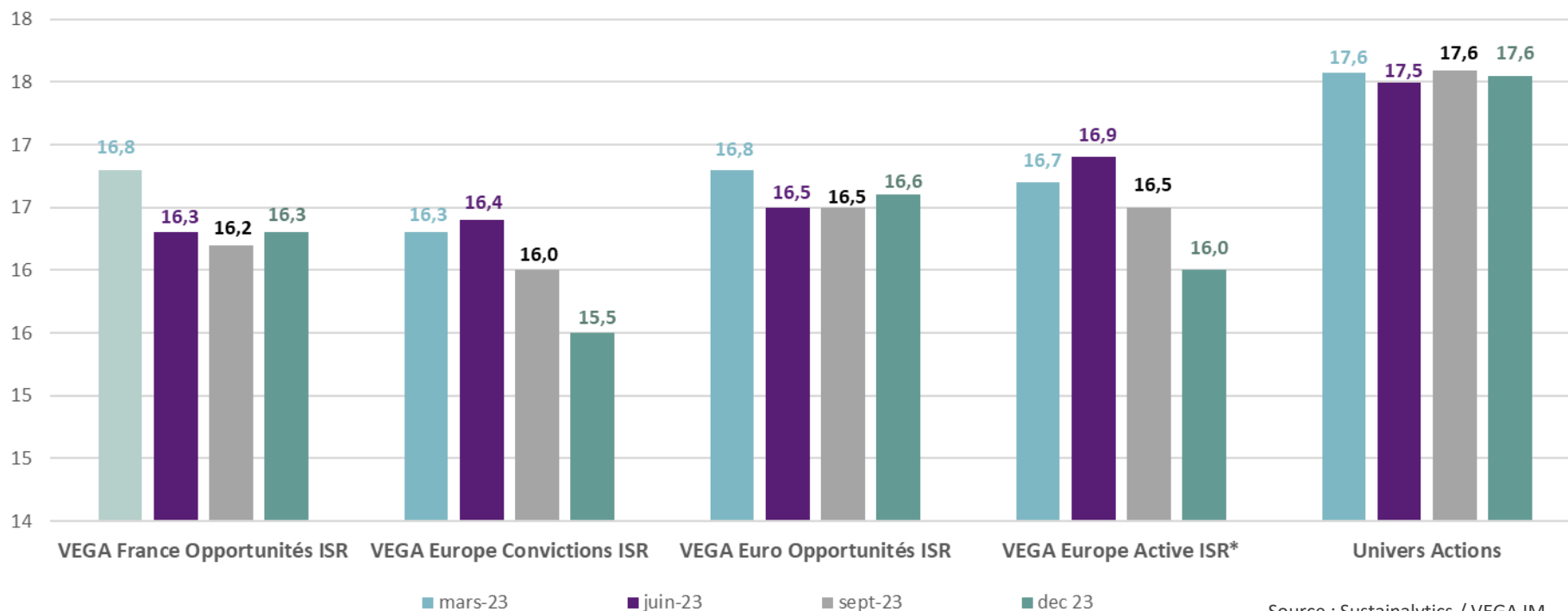
Un score bas correspond à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG.

L'**Univers Global** est composé d'environ 2000 valeurs européennes et nord-américaines (10% en poids) analysées par Sustainalytics et représentatives du l'univers d'investissement des fonds diversifiés (Actions & Obligations).

RAPPORT DE GESTION ISR - 2023

EVOLUTION TRIMESTRIELLE DES SCORES ESG DES FONDS LABELLISÉS ISR (2/2)

Evolution des ESG RISK Scores - **Univers Actions**



Source : Sustainalytics / VEGA IM



En savoir plus

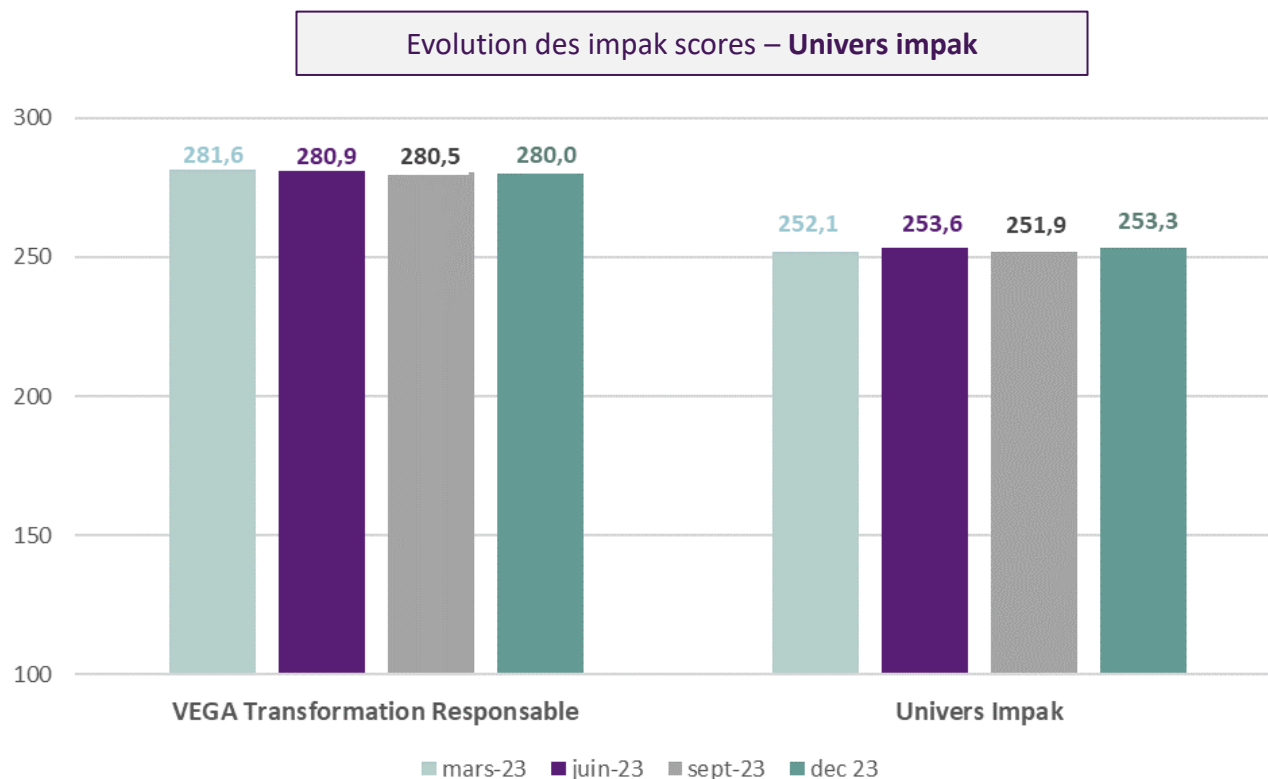
L'**ESG Risk Score** est un indicateur des principaux risques liés aux enjeux ESG auxquels une entreprise est exposée, obtenu en calculant une moyenne pondérée des scores d'exposition globale des entreprises au risque ESG.

Un score bas correspond à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG.

L'**univers Actions** est composé d'environ 1000 valeurs européennes analysées par Sustainalytics et représentatives de l'univers d'investissement des fonds actions.

RAPPORT DE GESTION ISR - 2023

EVOLUTION TRIMESTRIELLE DES IMPAK SCORES



En savoir plus

Source : impak Finance / VEGA IM

L'impak Score est obtenu grâce à une méthodologie qui permet de classer les entreprises et de les comparer les unes aux autres mais qui n'utilise pas d'unités de valeur comme la monnaie ou le nombre de bénéficiaires. L'impak Score permet d'optimiser la possibilité d'investir dans une société qui améliore son impact positif.

Plus le score est élevé et plus la société est vertueuse sur le plan ESG. En outre, l'impak score ne constitue pas une garantie de créer un impact positif ou de diminuer un impact négatif.

L'univers Impak est composé d'environ 120 valeurs européennes analysées par Impak Finance et représentatives de l'univers d'investissement de VEGA Transformation Responsable.

AVERTISSEMENT

Ce document est produit à titre purement informatif et peut être modifié à tout moment sans préavis. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement, une sollicitation ou une offre, en vue de la souscription à un produit ou à un instrument financier. Ce document a été réalisé sur la base de données financières et/ou conjoncturelles valables à un instant donné et émanant de sources extérieures à VEGA Investment Managers qui ne saurait en garantir l'exhaustivité, la pertinence ou la parfaite exactitude. Il appartient donc au destinataire de les vérifier par lui-même ou à l'aide de ses conseils habituels. La responsabilité de VEGA Investment Managers ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit en raison des informations contenues dans le présent document ou de l'utilisation qui pourrait en être faite. Tout investissement peut être une source de risque financier et doit être apprécié attentivement au regard de la situation financière, juridique et fiscale ainsi qu'aux objectifs en matière de placement ou de financement de chaque investisseur. Ce dernier est invité s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables ou tous autres professionnels compétents. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement l'ensemble des documents réglementaires tenus à disposition de l'investisseur. La responsabilité de VEGA Investment Managers ne saurait être engagée en cas de pertes, notamment financières, résultant d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans ce document. Il est également rappelé que tout investissement sur les marchés financiers peut être soumis à des fluctuations de cours à la hausse comme à la baisse pouvant se traduire par une perte plus ou moins importante du capital investi sur des durées plus ou moins longues. Par ailleurs, les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Document non contractuel. Photos et visuels libres de droits - Getty Images.

VEGA Investment Managers - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-04000045 en date du 30 juillet 2004. Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 957 688,25 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 353 690 514, bénéficiaire de l'identifiant unique REP papiers de Natixis Wealth Management n° FR329789_03PTTW délivré par l'ADEME, dont le siège social est sis 115 rue Montmartre, 75002 Paris.



www.vega-im.com